

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2021

Présents : Xavier Adam - Marielle Birgy-Robin - Viridiana Bouchardon - Emmanuelle Bringuier - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet - Anne Chovet - Alexandra Cochet - Jérôme Lemaire - Nathalie Strippoli - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

Excusés : Julien Belland - Christophe Gobatto - Nicolas Perier

Pouvoirs : Julien Belland à Lionel Chappellaz - Nicolas Perier à Jérôme Lemaire

La séance est ouverte à 20h00.

Madame Viridiana Bouchardon est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibération règlement du SPANC :

Madame Anne Chovet explique que la commission eau et assainissement souhaite modifier le règlement du SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le but de la modification est de rajouter des délais d'exécution en s'appuyant sur l'arrêté du 27/04/2012 ainsi que l'annexe « Fiche O » - Dispositions spécifiques aux installations d'ANC recevant une charge >1,2kg/j de DBO5.

Cette demande a été sollicitée par le SATAA.

Madame Anne Chovet présente le nouveau règlement du SPANC.

L'article 22 est donc modifié comme suit : le propriétaire les réalise dans un délai maximal de 4 ans à compter de leur notification et dans un délai de 1 an en cas de vente à la date de signature de l'acte. Selon l'importance du risque sanitaire ou environnemental constaté, un délai inférieur d'exécution des travaux pourra être fixé par le maire (arrêté du 27 avril 2012).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Décision modification tarif désinfection COVID salle des fêtes :

Madame Aurore Chaudet explique qu'il est possible de diminuer le forfait désinfection Covid de la salle des fêtes, mis en place avec la délibération n°202009004 du 9 septembre 2020.

Elle propose de le mettre à 100 € au lieu 150 € en sus de la location prévue pour les locataires de la salle des fêtes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération Subvention exceptionnelle collège Lagnieu

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier du collège Paul Claudel de Lagnieu demandant une participation pour un voyage de mémoire à Verdun et en Alsace Moselle que feront 2 classes de 3^{ème} dont 5 élèves habitent Sainte-Julie.

Ce voyage les aidera à réaliser leur travail de mémoire sur le thème des deux guerres mondiales.

Monsieur le Maire a demandé aux élèves de venir présenter leur projet avec le budget prévisionnel, et de voter cette délibération au prochain conseil municipal.

Délibération reportée au prochain conseil municipal.

Délibération modification règlement du CALM

Madame Alexandra Plattet annonce qu'un logiciel va être mis en place pour la gestion administrative du service CALM.

Elle explique que suite aux problèmes rencontrés depuis l'ouverture du service, il est nécessaire de modifier le règlement du CALM notamment concernant les modifications ou annulations d'inscription, les retards, l'accueil des enfants non-inscrits à la cantine, ainsi que le point sur les traitements médicaux, la fourniture de draps pour les petits qui viennent le mercredi après-midi, et l'appoint pour le paiement en espèce.

Madame Alexandra Plattet présente donc le nouveau règlement étudié en commission.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération tarifs CALM

Madame Alexandra Plattet rappelle que les tarifs du périscolaire ont été adoptés par délibération n°202106003 du 2 juin 2021.

Après un mois d'ouverture, la commission propose d'instaurer un tarif majoré aux vues des retards d'inscription et des non-inscrits, ainsi que des retards pour venir chercher les enfants le soir.

Les tarifs des temps d'accueil périscolaire sont indexés sur le quotient familial (QF) de la CAF et s'établiraient comme suit :

Frais d'accès aux services : 15 € par famille avec 1 enfant / 25 € par famille avec au moins 2 enfants.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

QF	Périscolaire 7h30-8h30	Prix du repas	Garde méridienne (hors repas)	Goûter	Accueil périscolaire 16h30-18h
QF < 900	2,90 €	3,70 €	2,40 €	1 €	4,30 €
QF ≥ 900	3 €	3,70 €	2,50 €	1 €	4,50 €
Tarif majoré	13 €	3,70 €	12,50 €	1 €	14,50 €

Les mercredis :

	Matin	Repas	Après-midi	Journée complète
QF < 900	7 €	3 €	7,80 €	15,80 €
QF ≥ 900	8 €	4 €	8,90 €	17,90 €
Tarif majoré	18 €	4 €	18,90 €	27,90 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération tableau des emplois :

Madame Alexandra Plattet explique que depuis le précédent tableau des emplois adopté par la délibération n°202106002 le 02 juin 2021, et depuis l'ouverture du service CALM le 1^{er} septembre 2021, des modifications sont à effectuer sur le tableau des emplois :

En effet, l'adjoint technique actuellement à 33.48 h souhaite travailler moins le mercredi au CALM pour avoir une plus faible amplitude horaire.

De plus, pour satisfaire au taux d'encadrement nécessaire pendant le temps de cantine car il y a plus d'enfants inscrits que prévu, il y a lieu de créer un poste supplémentaire, soit 9 h 00 par semaine scolaire.

Le conseil municipal accepte de passer le poste de l'adjoint technique à 29.60 h annualisées et de créer un poste d'adjoint d'animation à 7.15 h annualisées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération télétravail :

Le conseil municipal propose de reporter la délibération au prochain conseil municipal car il reste des points à étudier.

Présentation des DIA :

Monsieur le Maire fait la présentation des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission finances :

Madame Aurore Chaudet demande aux commissions de chiffrer leurs besoins pour 2022, le débat d'orientation budgétaire sera effectué début février.

Commission bâtiments :

Monsieur Yves Vacle informe que :

- les plans d'évacuation des ERP seront bientôt remis en place ainsi que ceux des lieux de rassemblement
- un défibrillateur sera installé à la salle des fêtes pour janvier 2022
- l'accessibilité des étages des ERP passera en commission à la SDIS la semaine prochaine.

Commission info com :

Le Sainte Julie En Bref est imprimé, il reste des quartiers à distribuer.

Madame Nathalie Strippoli informe qu'il sera également mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Commission fêtes et cérémonies :

Madame Aurore Chaudet informe qu'il y aura une exposition à la salle des fêtes lors de la commémoration du 11 novembre.

Madame Emmanuelle Bringuier informe qu'il y aura un spectacle à la bibliothèque le 13 novembre.

CCAS :

Madame Alexandra Plattet informe que des cadeaux seront offerts :

- aux enfants nés en 2020 et 2021
- aux enfants de l'école et aux plus de 70 ans pour Noël.

Commission culture et sports :

Madame Emmanuelle Bringuier informe que la lecture « 1ere pages » a eu lieu pour les enfants nés en 2019 et 2020 et a eu beaucoup de succès.

Questions diverses

- Madame Aurore Chaudet demande à arrêter la diffusion sur Internet du conseil municipal puisque l'ouverture au public est de nouveau autorisée depuis le 1^{er} octobre.

Le conseil municipal vote : **6 abstentions / 6 pour et 2 contre.**

La diffusion sur Internet est donc terminée.

- Mme Alexandra Plattet demande que des badges ou codes soit distribués aux agents communaux car il est impossible pour certains de commander l'alarme de l'école ou de la mairie à partir de leurs téléphones portables personnels, ceci étant également le cas pour certains élus.

Monsieur le maire répond que des badges seront commandés.

- Monsieur Lionel Chappellaz fait part de la démission de Monsieur Christophe Gobatto qui en raison de son travail personnel, ne peut pas s'investir à la mairie comme il le souhaiterait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.